

**COMMUNE DE BUSSAC**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07/07/2022**

Le 07 juillet 2022, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la mairie pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

**Sont présents** : Messieurs Bernard MERLE, Dominique FRANÇOIS, Stéphane BRETHONNET, Arnaud DELFAUD et Madame Viviane LASSALLE.

**Absents** : Marie-Hélène LE PEMP, Marie-Josée JULLION et David DILIGEART.

**Absents excusés** : Karine PAUWELS.

**Représenté** : Thomas BATHELLIER a donné pouvoir à Bernard MERLE.

**Madame Viviane LASSALLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

**1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 juin 2022 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 – Délibération n°2022-18 – DM2-Budget principal - Virement de crédit :**

Le maire indique au Conseil municipal qu'afin de pouvoir payer une facture d'investissement (mobilier pour salles des fêtes), il convient d'inscrire au compte 2184 (mobilier) les crédits non prévus au budget primitif

**Virement de crédits**

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Proposé
Investissement	D		2135	Installations générales	- 7 300 €
Investissement	D		2184	Mobilier	+ 7 300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette modification à l'unanimité.

**3 – Informations diverses :**

**3.1 – Equipement de la salle des fêtes :**

Le maire indique que les 30 tables pliantes et les 6 modules (1mx2m) e praticables commandés ont été reçus pour compléter l'équipement de la salle des fêtes.

**3.2 – Extension de la salle des fêtes :**

Après analyse des trois devis relatifs aux travaux de création d'un WC public et d'un local de stockage réservé aux associations, attendant à la salle des fêtes communale, le devis, le moins disant, de l'entreprise Desmoulin a été validé à l'unanimité. Le permis de construire a été accordé par le service instructeur de la communauté de commune.

**3.3 – Création d'un gîte d'étape :**

Le maire indique que le dossier nécessite d'être complété par des devis détaillés, au-delà de l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD en vue d'obtenir des subventions actualisées pour l'année 2023.


**3.4 – Installation de la fibre optique :**

Le maire indique que, les études préalables à l'installation du réseau très haut débit FTTH sur la commune vont démarrer courant septembre. L'entreprise A.I.R. va procéder aux relevés des numéros des habitations ainsi que des supports (poteaux téléphoniques) afin de pouvoir réaliser les plans nécessaires à la réalisation du réseau. Nous devrions pouvoir commencer, individuellement, à faire la demande de raccordement à ce réseau courant 2024 auprès de l'opérateur de notre choix. Une information sera diffusée sur le site de la commune.

**3.5 - Tarifs des concessions du cimetière :**

Le maire indique que l'actualisation des tarifs des concessions du cimetière est en cours afin de se mettre en adéquation avec la moyenne des communes voisines.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h50.

Le maire,  
Bernard MERLE.  


La secrétaire,  
Viviane LASSALLE.  
